

Séparatisme islamiste : quelles questions avant l'attentat du 16 octobre ?

Le 2 octobre 2020, deux semaines jour pour jour avant l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty, le président de la République française présente son plan d'action pour lutter contre le « séparatisme islamiste » auquel la France est confronté.



C'est dans la commune des Mureaux, dans les Yvelines, qu'Emmanuel Macron prononce son discours « La République en actes », dans lequel est présentée une stratégie d'ensemble pour faire face au séparatisme islamiste. Ce terme se rapporte au phénomène de volonté de séparation d'une communauté du pays dans lequel elle vit, en plaçant des critères religieux, sexuels ou culturels au-dessus des lois et valeurs de la nation. Les causes de ce « projet conscient, théorisé, politico-religieux » sont multiples, et si cette radicalisation a certes été encouragée et financée par des puissances étrangères, ce n'est pas pour autant que le chef de l'État ferme les yeux sur la part de responsabilité de la République : ghettoïsation, discrimination à l'embauche et au logement, passé colonial aux traumatismes non résolus, politique de peuplement engendrant une concentration de la misère et des difficultés... « Nous avons créé des quartiers où la promesse de la République n'a pas été tenue ».

Mais les conséquences socio-politiques de cette radicalisation et des dérives au sein des « quartiers de la République » sont bien présentes et atteignent de plus en plus la France dans la sûreté de ses citoyens et dans ses valeurs : attentats, djihadisme, mais aussi déscolarisation d'enfants, horaires de piscines publiques aménagés en fonction du sexe, menus confessionnels... Un ensemble qui entraîne peu à peu un rejet progressif des droits et libertés fondamentaux, comme la liberté d'expression, de conscience, l'égalité femmes-hommes, la laïcité, le multiculturalisme ou encore le droit au blasphème. C'est justement ce rejet de valeurs qui a été à l'origine d'attentats comme ceux des 16 et 24 octobre derniers.

Comme l'indique son nom, le plan proposé par Emmanuel Macron le 2 octobre vise à continuer d'« agir » et de lutter, afin d'aller « plus loin, plus fort », et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes qu'ont entraînés le séparatisme islamiste : neutralité du service public, action dans les associations, dans l'éducation, dans l'organisation de l'islam de France, « faire aimer la République », création d'un « institut scientifique d'islamologie » et formation d'islamologues... Des solutions et une réflexion qui suscitent aussi bien approbation que scepticisme.

Dans une tribune du 8 octobre 2020 du journal *Le Monde*, Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman (CFCM), expose son point de vue sur ce plan, qui pour lui, vise d'une part à « défendre la République face aux assauts des extrémistes qui veulent imposer à la société leur vision contraire à ses valeurs », d'autre part, « rendre sa présence et ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité effectives sur tous les territoires ». Pour lui, il est absolument essentiel d'inscrire dans la loi la jurisprudence sur le premier axe du plan d'action du président, c'est-à-dire sur le principe de neutralité aux structures privées chargées d'une mission de service public.

Il manifeste son approbation des propos du chef de l'État d'« assurer une présence républicaine au bas de chaque tour, chaque immeuble ». Pour lui, il s'agirait du meilleur moyen de mettre fin aux discours de haine contre les musulmans, à la ghettoïsation, et aux discriminations à l'emploi et au logement.

Face aux nombreuses scolarisations (ou déscolarisations) dans des écoles hors-contrat clandestines, administrées par des extrémistes religieux, la décision de rendre l'éducation à l'école obligatoire à partir de 3 ans, que le président a lui-même qualifiée de « radicale », vise à redonner à l'école un rôle de « creuset républicain ». Pour Mohammed Moussaoui, il s'agit d'un choix pragmatique, qui rappellerait aux parents leur responsabilité de scolariser leurs enfants - car l'école ne devrait pas être optionnelle. Il souligne cependant que des contrôles et un cadrage stricts devront être mis en place pour que cette mesure soit effective.

Le CFCM, que Mohammed Moussaoui préside, approuve ce plan global dont il est partenaire, et s'est même vu confier la mission très générale de réformer la religion musulmane, créer « un islam des Lumières » pour redonner à ce culte « la place qui lui revient dans le paysage culturel » français. Cette association souhaite ainsi « renforcer l'unité entre les différentes composantes de l'islam en France », sans pour autant « doter l'islam de France d'un clergé », souligne Moussaoui.

Pour cela, des mesures telles que des cursus agréés et « chartes de l'imamat » sont prévues, ce qui permettrait de faire barrage aux faux imams sans formation et prêcheurs de haine, tout en apportant un soutien aux imams et aumôniers qui ont sauvé de nombreux jeunes des griffes de l'extrémisme.

Cependant, cette vision approbatrice des propositions du chef de l'État n'est pas partagée par Azzedine Gaci, recteur de la mosquée Othmane de Villeurbanne et enseignant-chercheur en physique quantique et semi-conducteurs, comme il l'exprime dans la tribune du journal *Le Monde* du 14 octobre 2020. Il déplore la modeste importance portée aux problèmes de la « ghettoïsation à l'américaine » des quartiers, ainsi qu'aux réseaux sociaux. Pour lui, même si les solutions préconisées pour réorganiser l'islam de France servent une noble cause, il les estime peu claires et insuffisantes, et considère qu'elles risquent de s'avérer inefficaces, car elles reposent sur des idées qu'il juge fausses et naïves.

Il exprime son scepticisme en remettant en cause l'efficacité de l'instance représentative de l'islam en France, le CFCM, pour mener à bien la mission de certification et de labellisation des imams qui lui a été confiée. Il considère qu'il ne faut pas « croire que la solution viendra d'en haut », c'est-à-dire du CFCM. Selon lui, il faudrait plutôt décentraliser et traiter le problème à la racine, à un niveau plus départemental, en faisant travailler ensemble les mosquées familiales les unes des autres, « réfléchir et avancer ensemble en définissant des

projets communs », afin de rendre plus difficile la main-mise de puissances étrangères sur l'islam de France.

Pour Azzedine Gaci, il serait naïf de croire que la formation des imams est la clé de tous les problèmes. Certes, un grand nombre d'imams en France n'ont pas suivi de formation théologique universitaire, ce qui les rend incapables d'adapter leur vision de la religion au contexte et réalités actuels en France. Ainsi, même si le chef de l'État n'a rien évoqué de concret ou de nouveau à ce propos, l'initiative de formation de ces imams ne pourrait que s'avérer bénéfique - après tout, « le radicalisme prospère là où la science et la connaissance ont déserté ». Mais ces imams qui ne sont pas formés à un niveau universitaire ne représentent qu'une minorité de tous les imams de France, soit 300 sur un total de 2 000 imams. De plus, ceux d'entre eux qui véhiculent des discours de haine ne représentent que 1 ou 2 % tout au plus. Même si ces éventuelles formations qui partent de bonnes intentions pourraient probablement éclairer certains imams, elles risquent donc de s'avérer insuffisantes et impuissantes dans la lutte contre le radicalisme religieux.

Pour l'auteur de la tribune, le véritable problème qui n'a pas été mentionné dans le discours du Président vient surtout des réseaux sociaux, sur lesquels il faudrait mettre beaucoup plus l'accent en termes de mesures, car ils sont en partie responsables de la radicalisation de beaucoup de jeunes.

Il considère que l'idée de « créer un islam des Lumières », quatrième axe de la stratégie d'ensemble du Président Macron, revient à rêver d'un islam se vivant « plus culturellement que cultuellement ». Si le futur « institut scientifique d'islamologie » mentionné par le président voit le jour, ce qui d'après Azzedine Gaci reste assez incertain, il formera des islamologues dont la mission sera en effet de « reconquérir les *territoires culturels* occupés par les tenants du séparatisme ». Encore faudrait-il que cet institut, qui n'est qu'un projet, se concrétise, et il reste à savoir ce qu'il sera nécessaire de faire pour lutter contre le séparatisme, en attendant que ces éventuels islamologues soient opérationnels.

Il considère par ailleurs qu'il ne faut pas nier les réalités, car quoi qu'il arrive, les musulmans continueront à pratiquer : voir l'islam plus comme une culture qu'un culte n'est pas envisageable, puisque la pratique et le culte font partie de cette religion. Pour lui, l'idée serait plutôt d'aider les musulmans à harmoniser la pratique de leur religion « avec les sociétés dans lesquelles ils vivent et dans le strict respect des lois républicaines ».

Pour Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, créatrices du mouvement réformateur religieux *Voix d'un islam éclairé*, cette « harmonisation avec les sociétés » mentionnée par Azzedine Gaci est certes indispensable, mais son développement a déjà commencé, comme elles l'écrivent dans la tribune du 14 octobre 2020 parue dans *Le Monde*. Elles sont les deux premières femmes imames de France, et exercent leur métier à la mosquée Sîmorgh à Paris, qui parvient largement à trouver son public. En effet, elles répondent à une importante demande constatée sur les réseaux sociaux, de la part de musulmanes et musulmans ne se retrouvant plus dans les discours et la forme des lieux de culte traditionnels. L'idée que cette profession puisse être exercée par des femmes a suscité de nombreuses réactions et polémiques, ce qui n'a guère surpris les deux imames. Pourtant, l'imamat féminin ne devrait rien avoir de surprenant puisqu'il existe déjà depuis plusieurs années au Danemark, en Allemagne, au Canada et aux États-Unis. Elles font part de leur volonté de « diffuser une nouvelle vision de l'islam fondée sur des principes d'égalité et de liberté », et considèrent en effet qu'il appartient aux croyants d'adapter le Coran aux mentalités et contextes de leur époque.

Pour ces deux femmes, il n'y a que la mixité sous toutes ses formes qui pourrait faire reculer le communautarisme. C'est un principe que Mohammed Moussaoui soutient également dans sa tribune, même s'il l'applique plus au séparatisme qu'au communautarisme. Pour lui l'égalité femmes-hommes est un principe fondamental, « corollaire de la dignité humaine ».

Le président de la République tient bien des promesses pour lutter contre le séparatisme islamiste, même si en réalité il s'agit plus de résilience que de lutte, car le phénomène est déjà ancré en France depuis des années. Son projet de loi repose sur des axes proposant plusieurs mesures plus ou moins radicales : école obligatoire dès l'âge de 3 ans, neutralité religieuse des services publics, réforme de l'islam et des associations religieuses... D'après lui, « ce n'est pas le travail de l'État que de structurer l'islam », c'est pourquoi il a confié cette mission à une organisation extérieure à l'État, le CFCM. Toutefois, certaines mesures restent floues et imprécises, notamment la volonté de création d'un « islam des Lumières », qui n'engage rien de précis sur le plan législatif. « Les actes sont là, depuis le premier jour, et ils valent mieux que des mots » - n'était-ce pas justement la visée de ce discours que d'aller au-delà des paroles et d'agir concrètement ?

Eléa MURESAN (Première 1), le 30 novembre 2020